

Avantage en nature

Par James
Bonjour,
Depuis 5 ans, je dispose d'un véhicule de fonction, également pour usage privée inclus le carburant et péage aussi pendant les congés et week-end.
Aujourd'hui, une note d'information interne nous demande de ne plus faire usage de notre carte carburant ni du badge péage pendant les période de congés Sans aucunes compensations.
Est-ce légal ?
Le fait de jouir du carburant et péage à titre privé ces dernières années ne peut-il pas être assimiler à un avantage an nature qui dans ce cas ne peut pas être retirer sans contre-partie ?
Merci de vos lumières et votre aide.
Salutations.
Par janus2
Bonjour, Avez-vous bien un avantage en nature déclaré sur chaque feuille de paie ?
Par James
Bonjour Janus,
Oui, il apparait en haut du bulletin et retirer en bas du bulletin.
Par James
Bonjour, n'ayant pas eu de retour, je vous relance sur ce sujet. Pouvez-vous svp m'apporter un élément de réponse ? Dans l'attente de vous lire, Cordialement